



Manque de communication entre entreprise et syndic .

Par **Nathan1234**, le **28/01/2020** à **19:39**

Bonjour,
Nous avons commencé un chantier dans une copropriété et arrivons au bout. Il y'a 3 sujets distincts :
1/ Je dois faire valider certains produits et le syndic me dit voyez avec les copropriétaires et les copropriétaires disent qu'il faut voir avec le syndic.
2/ Il me demande d'avancer alors quand ont fait quelque chose certains aiment et d'autres pas mais personne pour confirmer au début.
3/ J'ai fait du travail supplémentaire qui n'était pas dans le devis demandé oralement par la copropriété j'en ai les preuves par mail de l'achèvement.
Puis-je éditer une facture pour ces travaux supplémentaires ?
Merci de vos réponses.

Par **nihilscio**, le **28/01/2020** à **23:32**

Bonjour,
Le syndic est le seul représentant de la copropriété à l'égard des tiers. C'est à lui de se débrouiller avec les copropriétaires.
[quote]
Il me demande d'avancer alors quand ont fait quelque chose certains aiment et d'autres pas mais personne pour confirmer au début.
[/quote]
Même réponse. En cas de difficulté, ne traitez qu'avec le syndic.
[quote]
J'ai fait du travail supplémentaire qui n'était pas dans le devis demandé oralement par la copropriété j'en ai les preuves par mail de l'achèvement.
[/quote]
Si ce mail est une commande du syndic, vous devriez pouvoir vous faire payer quoiqu'il aurait mieux valu faire signer une commande chiffrée. Sinon, vous risquez fort d'en être pour vos frais.
Il ne faut jamais travailler à la bonne franquette avec une copropriété. Cela finit mal le plus souvent pour l'entrepreneur qui s'est montré trop gentil.

Par **morobar**, le **29/01/2020** à **09:48**

Bonjour,rnrnJ'ai l'impression qu'il s'agit de travaux sur les parties privatives de la copropriété, sans doute avec un appel d'offre global.rnrnMais avec confirlation de commande par chacun des copropriétaires.rnrnD'où la réponse du syndic